

Blueskin^{MD} VP 100

Membrane pare-air hydrorésistante et autoadhésive

Propriétés physiques

- Couleur	Bleu	- Indice d'émission de fumée ASTM E 84	125, Classe A
- Transmission de la vapeur d'eau	234 g/m ² /24 heures	- Perméance à l'air ASTM E 2178	Réussi
- Perméance à la vapeur d'eau ASTM E96, méthode A	1914 ng/Pa.m ² .s (33 perms)	(Maximum 0,02 L/m ² à 75Pa ou 0,004cfm/pi ² à 1,57 pcf)	
- Force de rupture moyenne à sec ASTM D 5034	55 lbf / 245N MD 48 lbf / 214N CD	- Critères d'acceptation pour barrière hydrorésistante ICC - ES AC 38	Réussi
- Vieillesse accéléré ICC-ES AC 48 25 cycles	Réussi	- Souplesse à basse température ICC - ES AC38/3.3.4	Réussi
- Cyclage et allongement ICC-ES AC 48 100 cycles à -29°C (-20°F)	Réussi	- Décollement-adhérence au contreplaqué non apprêté ICC-ES AC48	Réussi
- Température d'application Voir Restrictions et Préparation de la surface	Minimum -5°C (40°F)	Base du contrôle	62 lbf/pi - 905N/m
- Gamme de température de service	-40°C à +82°C (-40°F à +180°F)	Après 7 jours d'immersion dans l'eau	54 lbf/pi - 786N/m
- Épaisseur TAPPI T-410	Nominale 19 mils	Après vieillissement accéléré	72 lbf/pi - 1049N/m
- Indice de propagation du feu ASTM E 84	5, Classe A	Après exposition aux rayons UV	77 lbf/pi - 1125N/m
		- Résistance à la pénétration de l'eau autour des clous AAMA 711-05 et ASTM D 1970 modifié	Réussi

Normes en matière de conformité

ICC-ES ESR-2975	ICC AC38	ONGC 51.32	AAMA 711-05	ASTM E331
-----------------	----------	------------	-------------	-----------

Emballage

- Longueur des rouleaux	30,48 m (100 pi)	- Largeur, couleur et sku des rouleaux	1,22 m (48 po) Bleu HE 100GUSA940 300 mm (12 po) Bleu HE 100GUSA987 225 mm (9 po) Bleu HE 100GUSA984 150 mm (6 po) Bleu HE 100GUSA995 100 mm (4 po) Bleu HE 100GUSA994
-------------------------	------------------	--	---

Description

Blueskin^{MD} VP 100 est une membrane pare-air, perméable à la vapeur d'eau, hydrorésistante et autoadhésive, conçue pour la construction résidentielle et multifamillale, dotée d'une couche adhésive perméable brevetée et d'un poly film détachable et fendu à l'endos. **Blueskin^{MD} VP 100** adhère complètement au support de mur à la façon d'un « bardage », sans fixation mécanique. Brevet canadien 2,413,550; brevet américain 6,901,712.

Caractéristiques

- Utilise la technologie et l'expertise d'un pare-air commercial pour la construction résidentielle
- Satisfait aux normes de l'industrie relative aux barrières hydrorésistantes
- Ne laisse pas pénétrer l'eau tout en laissant passer la vapeur, ce qui permet aux murs de drainer et aux substrats de sécher
- Crée un plan d'étanchéité à l'air uniforme - ce qui améliore la performance thermique des bâtiments
- Adhère complètement aux substrats, empêchant ainsi la migration de l'eau
- Facile à poser à l'aide d'outils à main courants

Utilisations

Conçue pour la construction résidentielle et multifamiliale à ossature de bois, la membrane **Blueskin^{MD} VP 100** crée une barrière hydrorésistante et un pare-air quand elle est posée à l'extérieur du revêtement mural et derrière la finition extérieure des bâtiments. Utilisée pour les transitions, les ouvertures brutes, le fenestrage et les applications plein mur.

Entreposage

Entreposer les rouleaux debout, sur les palettes originales ou sur des plates-formes surélevées. Protéger des intempéries ou entreposer dans un endroit fermé où la température ne dépasse pas 49°C (120°F). Par temps froid, il est recommandé de réchauffer les rouleaux à au moins 18°C (50°F) avant la pose pour une meilleure adhérence au substrat.

Restrictions

On doit passer le rouleau sur toute la membrane après la pose pour s'assurer qu'elle adhère aux substrats et aux chevauchements. Non conçue pour être laissée exposée de façon permanente aux intempéries, la membrane doit être protégée dès que possible après la pose. L'exposition à l'air libre ne doit pas dépasser les 150 jours. Consulter le devis concernant les autres restrictions. Trop d'humidité sur le substrat ou sur les chevauchements de la membrane peut empêcher l'adhérence initiale ou causer une perte d'adhérence avant la pose du revêtement. Ne pas exposer l'envers du substrat à l'humidité ou à la pluie. Protéger les murs de soutènement exposés aux intempéries pendant et après la pose de la membrane, y compris les ouvertures pratiquées dans les murs et les travaux de construction au-dessus de la zone de pose du pare-air.

En ce qui concerne les installations à des températures au-dessous de 5°C (40°F), il faut utiliser l'un des apprêts Henry approuvés, énumérés dans la section Préparation de la surface, pour tous les substrats. Pour plus d'information, consulter le bulletin Tech-Talk, « Application de BlueskinVP^{MD} de Henry[®] par temps froid » sur le site Web de Henry, ou communiquer avec le représentant local de Henry.

Préparation de la surface

Le contreplaqué, les panneaux OSB, le bois, les panneaux de gypse pour pose extérieure comme le Dens-Glass[®], le béton préfabriqué ou coulé sur place, les blocs de béton, l'acier, l'aluminium et le métal galvanisé, sont des substrats acceptables. Toutes les surfaces doivent être sèches et exemptes d'huile, de poussière, de givre, d'eau stagnante ou de tout contaminant pouvant nuire à l'adhérence de la membrane. Araser les joints de maçonnerie. Les surfaces de béton doivent être lisses et sans cavités importantes, zones écaillées ou projections marquées. Laisser mûrir le béton au moins 14 jours avant la pose de la membrane **Blueskin^{MD} VP 100**. Si des produits de cure et des agents démoulants sont utilisés, ils doivent être à base de résine transparente, sans huile ni cire.

Les apprêt-adhésifs approuvés incluent l'**Adhésif Blueskin^{MD}**, l'**Adhésif Blueskin^{MD} LVC**, **Hi-Tac^{MC}** ou l'**Apprêt Aquatac**. On peut aussi utiliser l'**Apprêt aérosol Blueskin^{MD}** en couches légères que l'on doit laisser complètement sécher avant de poser la membrane.

Conditions qui ne nécessitent pas généralement l'application d'adhésifs-apprêts :

- Application à des températures supérieures à 5°C (40°F) sur du bois ou panneaux de revêtement secs et propres, comme du contreplaqué ou des panneaux OSB. S'assurer que la température du substrat et celle de la membrane sont supérieures à 5°C (40°F).

Conditions qui nécessitent l'application d'adhésifs-apprêts :

- Métal, produits DensGlass[®], panneaux de gypse pour pose extérieure, béton, éléments de maçonnerie en béton et autres substrats de maçonnerie. L'application à une température de 5°C (40°F) ou moins nécessite l'utilisation d'un apprêt sur tous les substrats, y compris les panneaux OSB et le contreplaqué.

Remarque : si l'on n'obtient pas une adhérence adéquate à cause de conditions indépendantes de la volonté de l'installateur, on peut utiliser un adhésif-apprêt en application continue sur le substrat et les chevauchements, comme indiqué dans les directives d'installation publiées de Blueskin^{MD} VP. S'assurer que toutes les surfaces apprêtées sont recouvertes le même jour.

Application

Consulter le devis type **Blueskin^{MD} VP 100** pour de l'information détaillée concernant la pose sur le site Web **www.henry.com**. La membrane **Blueskin^{MD} VP 100** doit être posée à la façon d'un bardage, en travaillant à partir du bas ou de la base du mur vers le haut, et en allouant au moins 5 cm (2 po) pour les chevauchements latéraux et au moins 7,6 cm (3 po) pour les chevauchements d'extrémités. Couper la membrane en longueurs faciles à manipuler, l'aligner, en retirer le poly film protecteur et effectuer une pression manuelle ferme pour en assurer l'adhérence. Veiller à éliminer tout bâillement, plissement ou vide. Passer la surface complète de la membrane au rouleau (y compris les joints), au moyen d'un rouleau 'J' ou d'un rouleau à plancher en appliquant une pression adéquate pour assurer une adhérence totale. Sceller toutes les terminaisons de la membrane **Blueskin^{MD} VP 100**, les têtes des attaches mécaniques, les ancrages à maçonnerie, autour de toutes les ouvertures, les conduits et les appareils électriques ou autres appareils, et autour du périmètre des terminaisons de membrane aux cadres des fenêtres et des portes à l'aide du scellant **Kop-R-Lastic** de **Henry** ou du **Scellant HE925 BES**. Les agrafes à isolant et à brique doivent être fixées mécaniquement à travers la membrane à un fond de clouage solide et scellées à l'aide du **Kop-R-Lastic** ou du scellant **HE925 BES** de **Henry**[®].

Recouvrir les ouvertures brutes et les transitions avec la membrane **Blueskin^{MD} VP 100** conformément au devis de **Henry**[®]. S'assurer de recouvrir le fenestrage (fenêtres et portes) de solins, conformément aux recommandations des fabricants de portes et fenêtres, aux exigences du code de bâtiment local, à la norme ASTM 2112 et aux directives de l'AAMA. Des rouleaux précoupés de **Blueskin^{MD} WB** ou de **Butyl Flash** peuvent être utilisés pour les plateaux-solins pour l'appui de fenêtre selon les directives de pose de solins pour fenêtres Henry.

Diverses méthodes de pose, comme l'application verticale de **Blueskin^{MD} VP 100** et la pose de solins suivant la « Méthode B » pour les fenêtres à bride intégrale, sont acceptables, à condition de respecter les dimensions des chevauchements appropriées et d'installer les chevauchements de façon séquentielle comme pour le bardage, le cas échéant. Consulter le Guide d'installation de la membrane **Blueskin^{MD} VP 100** pour des instructions détaillées.

Garantie limitée

Un grand nombre de facteurs en dehors de notre contrôle peuvent affecter la performance du présent produit – comme les conditions météorologiques, la qualité de l'exécution, l'équipement utilisé et la condition préalable du substrat. Nous, le fabricant, garantissons seulement que nous remplacerons, sans frais, tout produit présentant un défaut matériel dû à sa fabrication initiale dans les douze (12) mois suivant la date d'achat, sous réserve que ledit produit ait été appliqué conformément à nos directions écrites pour les utilisations recommandées comme convenant audit produit. La preuve d'achat doit être fournie.

STIPULATION D'EXONÉRATION DE CONDITIONS/GARANTIES ET LIMITATION DE RESPONSABILITÉ : LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE TIENT LIEU DE TOUTE AUTRE CONDITION OU GARANTIE EXPRESSE OU TACITE, Y COMPRIS MAIS NON DE FAÇON LIMITATIVE, TOUTE CONDITION OU GARANTIE IMPLICITE DE COMMERCIALITÉ OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. PERSONNE, Y COMPRIS LE FABRICANT, N'AURA QUELQUE RESPONSABILITÉ QUE CE SOIT, Y COMPRIS POUR CAUSE DE NÉGLIGENCE OU DE DOMMAGES CONSÉCUTIFS OU INDIRECTS DÉCOULANT DE TOUT MÉSUSAGE, TOUTE DÉFECTUOSITÉ OU TOUT DÉLAI DE REMPLACEMENT OU AUTRE, AU-DELÀ DU REMPLACEMENT DUDIT PRODUIT. SI L'ACHETEUR N'ACCEPTE PAS LES CONDITIONS DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE, IL PEUT RETOURNER TOUS LES CONTENANTS OU EMBALLAGES DU PRODUIT ACHETÉ AFIN D'EN OBTENIR PLEIN REMBOURSEMENT DANS LES 30 JOURS SUIVANT L'ACHAT. LA RÉTENTION DU PRODUIT AU-DELÀ DUDIT DÉLAI DE 30 JOURS, OU L'UTILISATION DU PRODUIT, CONSTITUE UNE ACCEPTATION DES CONDITIONS ET DES CLAUSES EXONÉRATOIRES DE LA GARANTIE LIMITÉE. LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE ET DÉNI DE RESPONSABILITÉ OFFRE À L'ACHETEUR LE RECOURS EXCLUSIF POUR TOUT CE QUI SE RAPPORTE AU PRÉSENT PRODUIT. Dans la mesure où quelque partie que ce soit de la présente GARANTIE LIMITÉE SUR LE PRODUIT ET DÉNI DE RESPONSABILITÉ est reconnue non exécutoire en vertu de la législation du lieu de l'achat du produit, ladite partie sera expurgée et le reste des présentes conditions demeureront pleinement applicables. Dans les limites autorisées par la loi, la durée de toute condition ou garantie implicite est limitée à la durée de la garantie expresse de Henry. Pour plus de détails sur la garantie du produit Henry, consulter notre site Web à www.henry.com/warranty.

ÉNONCÉ DE RESPONSABILITÉ

L'information technique et l'information concernant la pose, contenues aux présentes, sont fondées sur l'état actuel de nos meilleures connaissances sur les plans scientifique et pratique. Lesdites informations étant de nature générale, aucune hypothèse ne peut être avancée concernant la pertinence du produit à une utilisation ou application particulière et aucune garantie ne peut être donnée quant à son exactitude, sa fiabilité ou son intégralité autre que celles exigées en vertu de la loi, qu'elles soient exprès ou tacites. Les fiches techniques de Compagnie Henry Canada sont mises à jour régulièrement et la responsabilité d'en obtenir et d'en confirmer la version la plus récente incombe à l'utilisateur. L'information contenue dans la présente fiche technique peut être modifiée sans préavis. La présente fiche technique et l'information qu'elle contient ne s'appliquent qu'au Canada.